Nations Unies E/CN.18/2002/11

Conseil économique et social

Distr. générale
21 décembre 2001
Français
Original: anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts
Deuxième session
San José (Costa Rica), 4-15 mars 2002
Points 5 et 6 de l'ordre du jour provisoire*
Débat ministériel de haut niveau
Dialogue ministériel avec les chefs de secrétariat des organisations membres du Partenariat sur les forêts

Principales questions à examiner au cours du débat ministériel de haut niveau

Note du Secrétariat

1. Dans sa résolution 1/1 intitulée « Programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2001-2005 », le Forum reconnaissait qu'une orientation stratégique claire et un ferme engagement politique en matière de gestion durable des forêts étaient essentiels à l'accomplissement de chacun des aspects de son mandat[1].

2. Le Forum a également décidé que l'une des tâches importantes de son premier débat ministériel de haut niveau consisterait à entériner le plan d'action adopté dans sa résolution 1/2[2] en tant que contribution au Sommet mondial pour le développement durable, par l'intermédiaire de la Commission du développement durable constituée en comité préparatoire du Sommet. Il a noté que son premier débat ministériel donnerait aux pays l'occasion de déclarer leur engagement à l'égard des objectifs et stratégies définis au niveau des pays en vue de la mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts.

3. Dans le cadre de son programme de travail pluriannuel, le Forum consacrera les travaux de sa deuxième session aux thèmes suivants : a) lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts; b) conservation des forêts et protection des types exceptionnels de forêts et des écosystèmes fragiles; c) stratégies de remise en état et de conservation dans les pays à faible couvert forestier; d) remise en état et restauration des terres dégradées et promotion des forêts naturelles et plantées; et e) concepts, terminologie et définitions. Les questions relatives aux moyens d'exécution, au financement, au transfert de technologies écologiquement

* E/CN.18/2002/1.

01-72084 (F) 140102 140102

rationnelles et au renforcement des capacités seront traitées dans le contexte des thèmes susmentionnés. Le Forum examinera également les thèmes qui doivent être abordés à chaque session, à savoir : le dialogue ouvert à de nombreuses parties prenantes; le renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes, notamment avec le Partenariat sur les forêts; les enseignements tirés de l'expérience des pays; les nouvelles questions relatives à l'exécution du programme au niveau des pays; les travaux intersessions; le suivi, l'évaluation et les rapports; la promotion de la participation; les programmes forestiers nationaux; le commerce; et l'environnement porteur.

4. Dans le cadre du débat ministériel de haut niveau, des concertations auront lieu entre les ministres et les chefs de secrétariat des organisations membres du Partenariat sur les forêts. En tenant pleinement compte des vues formulées par le Bureau de la deuxième session du Forum et les organisations membres du Partenariat, on a proposé que ces concertations portent sur les cinq questions cruciales ci-après :

- Nécessité de donner aux forêts une place plus importante parmi les préoccupations politiques nationales et internationales en dégageant le lien entre les forêts et le développement économique et humain ainsi que l'élimination de la pauvreté;
- Financement de la gestion durable des forêts;
- Coordination intersectorielle aux niveaux national, régional et mondial, notamment promotion des synergies entre les entités et les organisations s'occupant des forêts;
- Conservation, protection et exploitation des forêts;
- Contribution et engagement des membres du Partenariat sur les forêts pour la mise en oeuvre des propositions du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts.

5. On a également proposé qu'en ce qui concerne ces cinq questions, l'accent soit mis sur le respect de la loi et la bonne gouvernance.

6. Les questions susmentionnées pourraient continuer à faire l'objet de délibérations entre les ministres durant la session. Il est également attendu qu'au cours de ces pourparlers, les ministres apporteront leur appui politique au processus du Forum des Nations Unies sur les forêts en entérinant le plan d'action, décideront de la teneur du message à délivrer au Sommet mondial pour le développement durable et prendront des engagements pour la mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts, notamment en encourageant le Partenariat sur les forêts à appuyer les activités du Forum.

7. Dans le message qu'ils adresseront au Sommet, les ministres souhaiteront peut-être évoquer : la nécessité de donner aux forêts une place plus importante parmi les préoccupations politiques internationales en soulignant le rôle qu'elles jouent dans les modes de subsistance durables, l'élimination de la pauvreté et le développement économique et humain; les progrès sensibles accomplis dans l'élaboration et l'application d'une politique forestière internationale depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement; les forêts en tant qu'exemple de réussite à présenter au cours du Sommet; la nécessité de

renforcer les engagements politiques et la coopération internationale pour la mise en oeuvre des stratégies convenues, notamment des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts; la nécessité de réaménager et de restaurer les forêts endommagées; et la nécessité de régler les questions en suspens.

8. Les ministres jugeront peut-être bon de constater que l'une des grandes difficultés à surmonter est d'obtenir un appui politique en faveur de l'action du Forum des Nations Unies sur les forêts et des initiatives de mise en oeuvre des activités du Forum. À cet égard, ils voudront peut-être faire des recommandations concrètes à tous les gouvernements et organisations membres du Partenariat sur les forêts, ainsi qu'aux autres organisations et entités internationales actives dans le domaine des forêts, et aux grands groupes, afin de promouvoir le dialogue, renforcer les engagements et consolider les partenariats en vue de l'exécution des activités du Forum. En particulier, les ministres souhaiteront peut-être déclarer que les engagements et l'action touchant la protection des forêts devraient tenir compte des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts, de la mise en oeuvre du plan d'action du Forum ainsi que des conclusions et décisions des trois groupes spéciaux d'experts qui doivent être convoqués pour traiter des questions suivantes : a) approches et mécanismes en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports; b) financement et transfert de technologies écologiquement rationnelles; et c) examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts.

9. Il conviendrait également de noter que le débat ministériel de haut niveau suivant aura lieu à la cinquième session du Forum, au cours de laquelle le Forum : a) évaluera les progrès réalisés et envisagera les mesures à prendre; b) analysera, en vue de les recommander au Conseil économique et social et, par l'entremise de celui-ci, à l'Assemblée générale, les éléments d'un mandat aux fins de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts; c) appréciera l'efficacité du dispositif international sur les forêts créé en application de la résolution 2000/35 du Conseil. Les ministres pourraient souhaiter faire des recommandations à ce sujet.

Notes

[1] Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2001, Supplément No 22* (E/2001/42/Rev.1), deuxième partie, chap. I, sect. B, résolution 1/1, sect. C.

[2] Ibid., résolution 1/2, annexe.